

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1935

30 juillet 2015

### SOMMAIRE

05 Igor.Nance S.à r.l. ....	92869	Prologis European Holdings XXIV S.à r.l. ....	92875
AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l. ....	92880	Proximis SA .....	92874
Crestbridge Management Company S.A. ....	92834	PSB Finance S.A. ....	92874
Elma Lux .....	92853	P. Traberson & Co. S.A. ....	92872
GWA SIF .....	92865	Publicom S.à r.l. ....	92874
Hansteen Germany (7) S.à r.l. ....	92865	Tedlux S.à r.l. ....	92834
Hattrick Lux No. 2 S.à r.l. ....	92858	Treviso S.à r.l. ....	92880
Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl .....	92864	UK Logistics New Mezzco S.à r.l. ....	92845
Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl .....	92864	Ulysses Holding Co. S.A. ....	92880
Holding Blanc Bleu 1 S.à r.l. ....	92865	UX° S.à r.l. ....	92878
ICARE Expertise S.A. ....	92843	Vadel Capital Sàrl .....	92880
Imlay Investments S.A. ....	92864	Valiance Farmland GP S.à r.l. ....	92878
Intermeat Products S.A. ....	92861	Valiance Farmland Luxembourg S.à r.l. ....	92878
Iscom Solutions S.A. ....	92863	Valuedrinks SA .....	92879
Ivesco S.A. ....	92862	Vence Property S.A. ....	92878
Manimmolux S.A. ....	92858	Vida Capital S.à r.l. ....	92880
Nbim Gp1 S.à r.l. ....	92834	Vida Capital S.à r.l. ....	92877
NBIM Karl LBG1 S.à r.l. ....	92858	Viktar Worldwide Investments S.A. SPF ....	92877
Or-ICB S.A. ....	92858	VPB-Finance S.A. ....	92869
Pa.Fi. France .....	92875	WTC Multi Trust S.A. ....	92868
Parthenos S.A. SICAR .....	92873	Xefin Lux S.C.A. ....	92869
PGC Holding .....	92875	Yves de Manoir S.A. SPF .....	92868
Plexus .....	92874	Zebra Real Estate S.à r.l. ....	92868

**Crestbridge Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.802.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement YCAP Selection Investment a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015

Crestbridge Management Company S.A.

Référence de publication: 2015002962/12.

(150002791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

**Nbim Gp1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue de Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen / Rupert Robinson

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2015082576/11.

(150094999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

**Tedlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.352.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of the month of May;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

1. "P5 Sub L.P.1", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, lawyer, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 21, 2015;

2. "Permira V L.P.2", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 21, 2015;

3. "P5 Co-Investment L.P.", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 21, 2015;

4. "Permira Investments Limited", acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 21, 2015;

5. "P5 CIS S.à r.l.", a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on May 21, 2015; and

6. "Permira V I.A.S L.P.", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited

whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 21, 2015.

The said powers of attorneys, after initialed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforesaid, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of “Tedlux S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) represented by two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three (3) members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

**Art. 11.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) managers.

**Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 14.** The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 15.** The managers shall be responsible in accordance with article 59 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for the performance of their duties.

To the extent permissible under Luxembourg law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the managers, auditors, secretaries and other officers, servants or agents of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, in connection with the performance of their duties or in relation thereto except for any costs, charges, losses, damages and expenses they shall incur or sustain as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

None of them shall be liable for (i) the acts, neglects or defaults of the other manager(s), or for having acted jointly with the other managers for compliance purposes; or (ii) for any bankers or other persons with whom any assets of the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody; or (iii) for any bankers, brokers, or other persons to whom assets of the Company have been remitted; or (iv) for any defect of title of the Company to any property purchased; or (v) for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company any security for which any moneys of the Company have been invested; or (vi) for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part; or (vii) for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the performance of their respective duties or in relation thereto, except if the same shall happen as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 17.** The Company's financial year runs from the first day of January to the last day of December of each year.

**Art. 18.** Each year, as at the last day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31<sup>st</sup>, 2015.

*Subscription and payment*

The two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) shares have been subscribed as follows:

Shareholders	Shares
“P5 Sub L.P.1”, prenamed . . . . .	469,723
“Permira V L.P.2”, prenamed . . . . .	2,146,693
“P5 Co-Investment L.P.”, prenamed . . . . .	33,679
“Permira Investments Limited”, prenamed . . . . .	80,793
“P5 CIS S.à r.l.”, prenamed . . . . .	4,932
“Permira V I.A.S. L.P.”, prenamed . . . . .	14,180
Total: . . . . .	<u>2,750,000</u>

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who states it.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one two hundred euro (EUR 1,200.-).

*General meeting of partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the members, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
  - Mr Eddy PERRIER, born on July 5<sup>th</sup>, 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Mr. Kees JAGER, born on April 1<sup>st</sup>, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and
  - Mr. Cédric PEDONI, born on March 24<sup>th</sup>, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mai;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1. “P5 Sub L.P.1”, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 21 mai 2015;

2. “Permira V L.P.2”, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 21 mai 2015;

3. “P5 Co-Investment L.P.”, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited



avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 21 mai 2015;

4. "Permira Investments Limited", agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 21 mai 2015;

5. "P5 CIS S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178 072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mai 2015; et

6. "Permira V I.A.S L.P.", a limited partnership inscrit à Guernsey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 21 mai 2015.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

### **A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Tedlux S.à r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) représenté par deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

**Art. 6.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

**Art. 11.** Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.



**Art. 12.** Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux (2) gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14.** La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Les gérants sont responsables conformément à l'article 59 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, pour l'exercice de leurs fonctions.

Pour autant que la loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires et autres dirigeants, préposés ou mandataires de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toutes action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils doivent ou devraient, ou que l'un d'entre eux doit ou devrait, encourir ou engager pour cause d'une signature de contrat ou de toute action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, à l'exception de ceux qu'ils encourent du fait de leur propre acte de malveillance, négligence ou manquement respectivement.

Aucun d'entre eux ne devra être responsable pour (i) les actes, négligences ou manquements commis par le(s) autre(s) gérant(s) ou pour avoir agi conjointement avec les autres gérants dans un but de conformité; ou (ii) pour tout banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés pour en assurer la garde; ou (iii) pour tout banquier, courtier ou toute autre personne entre les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis; ou (iv) pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien; (v) pour l'insuffisance, l'absence ou l'invalidité de titre de la Société alors que des fonds de la Société ont été investis; ou (vi) pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part; (vii) pour toute perte, dommage ou inconvénient de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec celles-ci, excepté s'ils résultent de leur propre malveillance, négligence ou manquement.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

#### **E. Exercice social - Bilan - Répartitions**

**Art. 17.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, au dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Les deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) de parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

Associés	Parts sociales
"P5 Sub L.P.1", prénommée . . . . .	469.723
"Permira V L.P.2", prénommée . . . . .	2.146.693
"P5 Co-Investment L.P", prénommée . . . . .	33.679
"Permira Investments Limited", prénommée . . . . .	80.793
"P5 CIS S.à r.l.", prénommée . . . . .	4.932
"Permira V I.A.S. L.P", prénommée . . . . .	14.180
Total: . . . . .	2.750.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

### *Assemblée générale des associés:*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Monsieur Kees JAGER, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, Channel Islands, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey; et
  - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 mai 2015. 2LAC/2015/11857. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015084345/474.

(150096598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

**ICARE Expertise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 240, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.475.

L'an deux mille quinze, le vingt mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ICARE Expertise S.A." (numéro d'identité 2008 22 07 350), avec siège social à L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 137.475, constituée sous la dénomination de «HRT - ICARE S.A.» suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1026 du 25 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 1953 du 7 octobre 2009, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «ICARE Expertise S.A.».

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social à L-8077 Bertrange, 240, rue de Luxembourg, avec effet à ce jour et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> et du premier alinéa de l'article 8 des statuts.

2.- Ajout à la fin de l'article 3 des statuts de deux alinéas ayant la teneur suivante:

«En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de la nue propriété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des parts sociales et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

3.- Insertion dans les statuts d'un nouvel article 6 ayant la teneur suivante:

«Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

4.- Renumerotation subséquente des articles 6 à 11 actuels des statuts qui deviendront désormais les articles 7 à 12.

5.- Commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8077 Bertrange, 240, rue de Luxembourg, avec effet à compter de ce jour et en conséquence de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> et le premier alinéa de l'article 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . al. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.»

« **Art. 8. al. 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à la fin de l'article 3 des statuts deux alinéas ayant la teneur suivante:

«En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de la nue propriété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des parts sociales et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 6 ayant la teneur suivante:

«Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.»

#### *Quatrième résolution*

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de renuméroter les articles 6 à 11 actuels des statuts qui deviendront désormais les articles 7 à 12.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes la société «FIDAL - Gestion & Conseils S. à r.l.» à compter de ce jour et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour, la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

92845

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083336/113.

(150095411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**UK Logistics New Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.653.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,  
ON THE THIRTHIETH DAY OF THE MONTH OF APRIL.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UK Logistics New Pledgeco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000), incorporated by deed of the undersigned notary dated 30 April 2015 not yet published and in the course of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Maître Flora Verrecchia, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30<sup>th</sup> April 2015 which proxy shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company UK Logistics New Mezzco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "UK Logistics New Mezzco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted

in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of thirty Pounds Sterling (GBP 30) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice



will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning

the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2015.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (GBP)
UK Logistics New Pledgeco I S.à r.l. ....	500	GBP 15,000
Total . . . . .	500	GBP 15,000

All the shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the company has now at its disposal the sum of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1.400,-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by and German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:**

IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN,  
AM DREIßIGSTEN TAG DES MONATS APRIL,

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen,

UK Logistics New Pledgeco I S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) beträgt, gegründet durch eine Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 30 April 2015, welche noch nicht veröffentlicht wurde und die dabei ist, beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingetragen zu werden,

hier vertreten durch Maître Flora Verrecchia, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 30. April 2015, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "UK Logistics New Mezzco S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen " UK Logistics New Mezzco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

**Art. 3. Geschäftsdauer.** Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

**Art. 4. Gesellschaftssitz.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je dreißig Pfund Sterling (GBP 30).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine eigenen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

**Art. 6. Übertragung der Anteile.** Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

**Art. 7. Geschäftsführung.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

**Art. 8. Haftung der Geschäftsführung.** Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

**Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter.** Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

**Art. 10. Gesellschafterversammlungen.** Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister



eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Geschäftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Geschäftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

**Art. 11. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12. Jahresabschluss.** Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 13. Gewinnverwendung.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Geschäftskapitals beträgt.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

**Art. 14. Auflösung.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

**Art. 15. Alleingesellschafter.** Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

**Art. 16. Anwendbares Recht.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2015 enden.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Geschäftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (GBP)
UK Logistics New Pledgeco I S.à r.l. ....	500	GBP 15.000
Summe .....	500	GBP 15.000

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.



### Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr abgeschätzt auf EUR 1.400,-.

#### *Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
  - BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. VERRECCHIA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 mai 2015. Relation: ILAC/2015/14063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015072025/460.

(150081300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

#### **Elma Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 197.354.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Assaf Rani, né le 23 septembre 1974, à Remaneh, Liban, demeurant au Mas de Petrusse, route de Candillargues, 34130 Mauguio, France;

représenté par Madame Pauline Dadeau, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Mauguio, France, le 29 mai 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La dénomination de la société est "Elma Lux" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires

d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, la location et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.3. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, licences, logiciels ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à quatorze mille Francs Suisse (14.000.- CHF), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Franc Suisse (1.- CHF) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés.

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) lorsque les dividendes intérimaires excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'Assemblée Générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17. Convocations - Communications - Procurations.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci sont faites et les résolutions circulaires, sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

**Art. 18. Divers.** Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Monsieur Assaf Rani prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatorze mille (14.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un CHF chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatorze mille Francs Suisse (14.000 CHF).

Le montant de quatorze mille Francs Suisse (14.000 CHF) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.200.- €.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Assaf Rani, né le 23 septembre 1974, à Remaneh, Liban, adresse au Mas de Petrusse, route de Candillargues, 34130 Muguio, France;
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Courtois Sylviane, née le 24 novembre 1968, à Arlon, Belgique, adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg; et
  - Madame Rockens Ludivine, née le 13 décembre 1975, à Messancy, Belgique, adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: DADEAU, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/06/2015. Relation: EAC/2015/12566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): HALSDORF.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05/06/2015.

Référence de publication: 2015083895/242.

(150096597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Manimmolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 142.168.

---

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082544/9.

(150094559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**NBIM Karl LBG1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.300.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen / Rupert Robinson

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2015082577/11.

(150095001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Or-ICB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.233.

---

- Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Marion Fritz, avec effet au 28 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Mons. Yazid Oudina, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 28 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Yazid Oudina prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 28 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015085709/23.

(150097136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Hatrick Lux No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 223.909.550,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.325.

---

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED



Isola Group, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 100.326,

here represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Hatrick Lux No. 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 100.325 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 30 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2004 under number 608. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing person representing the whole share capital requires the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred twenty-three million eight hundred ninety-seven thousand fifty euro (EUR 223,897,050) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to two hundred twenty-three million nine hundred nine thousand five hundred fifty euro (EUR 223,909,550) through the issue of eight million nine hundred and fifty-five thousand eight hundred and eighty-two (8,955,882) shares, each share having a par value of twenty-five euro (EUR 25) (each a "New Share" and together the "New Shares").

#### *Subscription - Payment*

All the New Shares are subscribed and fully paid up by Isola Group, aforementioned, here represented as aforementioned, by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by the Sole Shareholder against the Company.

The subscription price of two hundred twenty-three million eight hundred ninety-seven thousand sixty-eight euro and sixty-eight cents (EUR 223,897,068.68) for the New Shares will be allocated as follows:

- two hundred twenty-three million eight hundred ninety-seven thousand fifty euro (EUR 223,897,050) to the share capital of the Company; and
- eighteen euro and sixty-eight cents (EUR 18.68) to the share premium of the Company.

The value of the claim has been certified to the undersigned notary in form of a certificate dated 8 May 2015.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Second resolution*

Following the resolutions here above, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

**"Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred twenty-three million nine hundred nine thousand five hundred fifty euro (EUR 223,909,550) represented by eight million nine hundred and fifty-six thousand three hundred and eighty-two (8,956,382) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 7,000.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huit mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Isola Group, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.326, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Hatrick Lux No. 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.325, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 608 en date du 14 juin 2004 (ci-après la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante euros (EUR 223.897.050) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à deux cent vingt-trois millions neuf cent neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 223.909.550) par l'émission de huit millions neuf cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-deux (8.955.882) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (chacune une «Nouvelle Part», et ensemble, les «Nouvelles Parts»).

#### *Souscription - Payement*

Toutes les Nouvelles Parts ont été souscrites et intégralement payées par Isola Group, susnommée, ici représentée comme il est dit, par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société.

Le prix de souscription des Nouvelles Parts de deux cent vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-huit euros et soixante-huit cents (EUR 223.897.068,68) est distribué comme suit:

- deux cent vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante euros (EUR 223.897.050) au capital social de la Société; et
- dix-huit euros et soixante-huit centimes (EUR 18,68) à la prime d'émission de la Société.

La valeur de la créance a été certifiée au notaire soussigné par un certificat daté du 8 mai 2015.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

#### *Deuxième Résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-trois millions neuf cent neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 223.909.550), représenté par huit millions neuf cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-deux (8.956.382) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 7.000,-

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15301. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015083282/117.

(150095118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Intermeat Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3402 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 101.442.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois INTERMEAT PRODUCTS S.A. (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à L-3402 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.442, constituée originellement sous la dénomination de NORD VIANDES S.A. suivant acte reçu par-devant Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 221 en date du 7 avril 1998.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 854 en date du 19 août 2004.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, lequel sera formalisé dès avant les présentes.

L'Assemblée est ouverte par Monsieur Lionel Laurent, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de président.

L'Assemblée désigne comme secrétaire Maître Esbelta De Freitas, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Anne-Flora Azais-Jardel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le secrétaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires sont présents ou dûment représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour*

1. Revue du rapport du commissaire aux comptes de la liquidation;
2. Approbation des comptes de liquidation datés du 31 mars 2015 et décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation de la Société;
4. Décision de conserver les archives de la Société pendant une durée de cinq ans à compter de la date de la clôture de la liquidation;
5. Décharge donnée au conseil d'administration de la Société; et
6. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée des actionnaires réceptionne et revoit le rapport que le commissaire à la liquidation, Monsieur Steve Laurent, lui a remis sur la gestion du liquidateur.

Ledit rapport du commissaire à la liquidation est joint en annexe au présent procès-verbal.

*Seconde résolution*

L'Assemblée des actionnaires APPROUVE les comptes de liquidation au 31 mars 2015 et DONNE DECHARGE pleine et entière, sans réserves ni restrictions à Monsieur Lionel Laurent liquidateur et à Monsieur Steve Laurent commissaire à la liquidation, pour l'exécution de leur mandat respectif.

*Troisième résolution*

L'Assemblée des associés PRONOCE la clôture de la liquidation de la Société et déclare que la Société a définitivement cessé d'exister à compter de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée des actionnaires DECIDE que les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la date de clôture de la liquidation de la Société au siège de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée des actionnaires DONNE décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: LAURENT, DE FREITAS, AZAIS-JARDEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mai 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 13915. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015084072/81.

(150096386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

**Ivesco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 95.608.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreizehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Ist erschienen:

- Herr Alfred LAUER, Arzt, wohnhaft zu D-66679 Losheim, Vierherrenwald 145.

Welcher Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär der nachbezeichneten Gesellschaft "IVESCO S.A.", den unterzeichneten Notar ersucht um folgendes zu beurkunden:

- Dass die Aktiengesellschaft "IVESCO S.A.", mit Sitz in L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 95.608,

gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch den damals zu Remich residierenden Notar Alphonse LENTZ, am 27. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1045 vom 9. Oktober 2003, welche Statuten abgeändert wurden laut Urkunde aufgenommen durch den damals zu Bad-Mondorf residierenden Notar Roger ARRENSDORFF, am 4. Mai 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1786 vom 5. August 2011,

- dass das Kapital der Gesellschaft sich auf einunddreissig tausend Euro (31.000.- €) beläuft und in einhundert Aktien (100) Aktien zu je dreihundertzehn Euro (310.- €) eingeteilt ist,

- dass das Gesellschaftskapital dem alleinigen Aktionär Herrn Alfred LAUER, vorgenannt, gehört,

- dass Herr Alfred LAUER, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär der Aktiengesellschaft "IVESCO S.A.", ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen,

- dass Herr Alfred LAUER, vorgenannt, sich in seiner Eigenschaft als Liquidator, erklärt,  
 - dass alle Passiva gegenüber Dritten bezahlt oder zurückgestellt sind,  
 - dass der Liquidator persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet, sowie das aus dem Bericht des Liquidators hervorgeht,  
 welcher Bericht nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde, als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

- dass alle Aktiva veräußert wurden,  
 - dass die Erklärungen des Liquidators überprüft wurden soweit dies gesetzlich vorgesehen ist. Ein Bericht hierüber wurde ausgestellt am 17. Dezember 2014 durch den Prüfungskommissar Herrn Nico NOTHUMB, beruflich wohnhaft zu L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener,

welcher Bericht nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde, als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

- dass die Liquidation der Gesellschaft hiermit abgeschlossen ist,  
 - dass dem Verwaltungsrat und dem Kommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird,  
 - dass ausserdem dem Prüfungskommissar Herrn Nico NOTHUMB, vorgenannt, volle Entlastung erteilt wird,  
 - dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Für die Veröffentlichungen und Hinterlegungen ist dem Überbringer einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde Vollmacht gegeben.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu solidarischen Lasten der Gesellschaft und der Komparten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Lauer und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mai 2015. Relation: GAC/2015/4132. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur* (gezeichnet): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 4. Juni 2015.

J. Castel

*Der Notar*

Référence de publication: 2015084075/59.

(150096918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Iscom Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 137.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015084074/12.

(150096707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Imlay Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 168.405.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2015.*

*Résolutions:*

Il résulte des décisions prises par les conseils d'administration de la Société tenu en date du 23 février 2015 qu'ont été acceptées:

- la reprise du mandat de Commissaire confié à la société ComCo S.A. par la société H.R.T. Révision S.A., établie et ayant son siège social au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 51.338;
- la démission de H.R.T. Révision S.A. de son mandat de Commissaire avec effet au 29 janvier 2015.

Pour extrait conforme  
Imlay Investments S.A.  
Société anonyme

Référence de publication: 2015084054/17.

(150096113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.322.

—  
Avec effet au 15 mai 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Martin Paul Galliver, de son poste de gérant B avec effet immédiat;
- Nomination de Fabian Sires, né le 27 septembre 1976, à Messancy, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015084036/16.

(150096676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.240.

—  
Avec effet au 15 mai 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Martin Paul Galliver, de son poste de gérant B avec effet immédiat;
- Nomination de Fabian Sires, né le 27 septembre 1976, à Messancy, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015084037/16.

(150096519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---



**GWA SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 157.845.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2015*

En date du 18 mai 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Angelo De Bernardi, de Monsieur Tito Staderini et de Monsieur Jacopo Rossi en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour GWA SIF*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015084017/17.

(150096165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

**Hansteen Germany (7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 613.200,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 118.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hansteen Germany (7) S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015084023/12.

(150096377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

**Holding Blanc Bleu 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 167.387.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Holding Blanc Bleu 1 S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 167.387, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 9, 2012, published in the Luxembourg Memorial C number 1013 of April 19, 2012 and amended for the last time by deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on May 2, 2013, published in the Luxembourg Memorial C number 1638 of July 9, 2013.

The Meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Isabel DIAS, prenamed.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies, initialled "ne varietur", will be registered with these minutes.

II. - As appears from the attendance list, 10 000 000 shares out of the 10 000 000 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 100,000.-) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution:*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution:*

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, registered with RCS Luxembourg under number B142389, as liquidator (The Liquidator).

*Third resolution:*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10, 1915 (the Law).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution:*

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandate until the date hereof.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a german translation. In case of discrepancies between the English and the german version, the English version will be prevailing.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden textes**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am einundzwanzigsten Tag des Monats Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Erschienen

zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der „Holding Blanc Bleu 1 S.à r.l.“, eine société à responsabilité limitée, mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg RCS Luxembourg unter der Nummer B 167.387, gegründet gemäß einer notariellen Urkunde des Notars Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, aufgenommen am 9. Februar 2012, welche veröffentlicht wurde

im Luxemburger Mémorial C unter der Nummer 1013 am 19. April 2012 und zuletzt geändert gemäß einer notariellen Urkunde der Notarin Martine Schaeffer, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, aufgenommen am 2. Mai 2013, welche veröffentlicht im Luxemburger Mémorial C unter der Nummer 1638 am 9. Juli 2013.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Isabel DIAS, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Der Herr Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Marilyn KRECKÉ, beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Isabel DIAS, vorgenannt.

Die Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

I.- Dass die gegenwärtigen Gesellschafter beziehungsweise ihre Vertreter sowie deren Anteile in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, unterzeichnet von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzahler und dem amtierenden Notar. Die erwähnte Liste sowie die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten, „ne varietur“ gezeichnet, werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Dass, wie auf der Anwesenheitsliste erscheint, 10.000.000 der gesamten 10.000.000 Anteile, welche 100% des Gesellschaftskapitals (mit einem Betrag von EUR 100.000) darstellen, anwesend oder rechtmäßig vertreten sind, sodass die Generalversammlung gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III.- Dass die Tagesordnung dieser außerordentlichen Generalversammlung folgende Punkte vorsieht:

#### *Tagesordnung*

1. Auflösung der Gesellschaft und die Entscheidung über die freiwillige Liquidierung der Gesellschaft;
2. Bestellung von Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., einer Luxemburger Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxemburg, als Liquidator;
3. Festlegung der Berechtigungen des Liquidators und dem Liquidationsverfahren der Gesellschaft;
4. Entlastung der Geschäftsführer der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate;
5. Verschiedenes.

IV.- Nach einer Diskussion, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft aufzulösen und freiwillig in Liquidation einzutreten (freiwillige Liquidation).

#### *Zweiter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., einer Luxemburger Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxemburg, eingetragen im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 142389, als Liquidator zu ernennen.

#### *Dritter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt dem Liquidator die Befugnisse welche in den Artikeln 144 ff. des abgeänderten Luxemburger

Gesellschaftsgesetzes (GesG) vom 10. August 1915 („das Gesetz“) erwähnt werden, zu erteilen.

Die Generalversammlung beschließt weiterhin, dass dem Liquidator berechtigt wird, jegliche Urkunden zu beschließen und alle Tätigkeiten auszuüben, einschließlich jene im Artikel 145 des Gesetzes erwähnte Tätigkeiten, ohne zuvor die Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter einholen zu müssen. Dem Liquidator ist gestattet, unter seiner alleinigen Verantwortung, seine Befugnisse für bestimmte festgelegte Handlungen und Tätigkeiten an eine oder mehrere Personen oder Gesellschaften zu übertragen.

Die Generalversammlung beschließt weiterhin, dass der Liquidator, welcher selbstständig mit seiner alleinigen Unterschrift im Namen der liquidierten Gesellschaft handelt, ermächtigt und berechtigt wird, jegliche Verträge oder Dokumente auszuführen, auszuliefern und durchzuführen welche im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft und der Liquidierung seiner Vermögenswerte erforderlich sind.

Die Generalversammlung beschließt weiterhin den Liquidator, zu bemächtigen und zu berechtigen, in seinem alleinigen Ermessen, Vorauszahlungen des Liquidationserlöses an die Gesellschafter der Gesellschaft zu tätigen, auf Grundlage von Artikel 148 des Gesetzes.

#### *Vierter Beschluss:*

Die Generalversammlung beschließt die getroffenen Entscheidungen der Geschäftsführung der Gesellschaft für die Periode seit dem Tag der Gründung der Gesellschaft bis hin zum heutigen Datum, anzuerkennen, zu genehmigen, zu bestätigen und anzuwenden, und beschließt auf alle Ansprüche gegenüber den Geschäftsführern zu verzichten, welche sich durch ihre Betriebsführung der Gesellschaft ergeben haben könnten, und ihnen die Entlastung für die Erfüllung ihres jeweiligen Mandats bis zum heutigen Datum zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Gesellschafter, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Falls es Unterschiede gibt zwischen der englischen und der deutschen Fassung wird die englische Fassung maßgebend sein.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1<sup>er</sup> juin 2015. 2LAC/2015/11975. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015084044/146.

(150096417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Yves de Manoir S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 187.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015084414/10.

(150096448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Zebra Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 60.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.804.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 3 juin 2015*

En date du 3 juin 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 37C, Avenue JF. Kennedy L-1855 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015.

Par conséquent, Madame Claire ALAMICHEL, gérant de la Société, a également transféré, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2015, son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Zebra Real Estate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015084415/18.

(150096766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**WTC Multi Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015084410/11.

(150096754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Xefin Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 160.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015084411/10.

(150096480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

**VPB-Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 42.828.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015084401/10.

(150096684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

**05 Igor.Nance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.  
R.C.S. Luxembourg B 197.368.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois juin.

Par-devant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Monsieur Igor LACHWA, gérant, né à Algrange (France) le 11 septembre 1966, demeurant à F-54190 Tiercelet, 4, Résidence du Fort,

agissant en son nom personnel.

2) Madame Nancy SOLDI, gérante, née à Mont-Saint-Martin (France) le 14 août 1970, demeurant à F-54190 Tiercelet, 4, Résidence du Fort,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

"05 IGOR.NANCE S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra s'associer ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet, elle peut participer des sociétés ayant un objet identique ou en général faire toutes les opérations ayant un rapport quelconque avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125.- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité représentant les trois quarts (3/4) du capital social. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.



Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Monsieur Igor LACHWA, le comparant sub 1) .....	50 parts
2.- Par Madame Nancy SOLDI le comparant sub 2) .....	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES. ....	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille quinze.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Igor LACHWA, gérant, né à Algrange (France) le 11 septembre 1966, demeurant à F-54190 Tiercelet, 4, Résidence du Fort, en tant que gérant technique.

2) Madame Nancy SOLDI, gérante, née à Mont-Saint-Martin (France) le 14 août 1970, demeurant à F-54190 Tiercelet, 4, Résidence du Fort, en tant que gérante administrative.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LACHWA, SOLDI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/06/2015. Relation: EAC/2015/12573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05/06/2015.

Référence de publication: 2015084420/146.

(150096746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**P. Traberson & Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 135.788.

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «P. Traberson & Co. S.A.», avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place D'argent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.788 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 487 du 26 février 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Babsy Sinnes, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

La Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Julien Demelier-Moerenhout, employé, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Géraldine Nucera, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le Bureau de l'Assemblée générale étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée générale est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Décision de mettre la Société «P. Traberson & Co. S.A.» en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que la présente Assemblée générale réunit la totalité du capital social ainsi qu'il résulte de la liste de présence en annexe paraphée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, ladite liste de présence demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations ou actes de délégation de pouvoir émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour.

### *Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur (ci-après le «Liquidateur») Monsieur Roger CAURLA, Maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, Place D'argent.

La société se trouvera valablement engagée par la signature individuelle du liquidateur.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur sera habilité à effectuer toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, à déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée générale donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Dont acte fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux membres du bureau, connus par le notaire par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sinnes, Demelier-Moerenhout, Nucera, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15675. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085722/71.

(150097667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

### **Parthenos S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.509.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 juin 2015*

#### *Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 comme suit:

#### *Conseil d'administration*

- Monsieur Roberto Calzari, demeurant au 31 Via Bossi, I-10021 Maccagno (Italie), Président et administrateur de catégorie A;

- Monsieur Franco Toscano, demeurant au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2127 Luxembourg, Administrateur de catégorie B;

- Madame Sabine NARVAEZ, demeurant au 12 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Administrateur de catégorie B.

#### *Réviseur d'entreprises agréé*

KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085727/21.

(150097838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Proximis SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 169.690.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 29 mai 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Monsieur Riccardo MORALDI est désormais domicilié au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085778/14.

(150098090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**PSB Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 118.687.

—  
- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 29 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015085779/15.

(150097137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Publicom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 122, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 59.309.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015085780/10.

(150097155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Plexus, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 147.238.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 avril 2015*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'élire KPMG Luxembourg, Société coopérative (anciennement dénommée KPMG Luxembourg, S.à.r.l.), immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B-149133 et étant située au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 25 mai 2015.

*Pour PLEXUS*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2015085764/16.

(150097897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**PGC Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015085756/10.

(150097582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Pa.Fi. France, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.618.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1<sup>er</sup> juin 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège de la société de son adresse actuelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PA.FI FRANCE  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2015085746/14.

(150097046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Prologis European Holdings XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.330.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of May.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS, represented by its management company Prologis Management II S.à r.l., having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté,

here represented by Mr Marc Becker, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 6<sup>th</sup> day of May, 2015.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS, represented by its management company Prologis Management II Sàrl, pre-qualified, declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Prologis European Holdings XXIV S. à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164330, incorporated by a notarial deed on the 12<sup>th</sup> day of September, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3052 of the 13<sup>th</sup> day of December 2011. The articles of incorporation weren't amended since that day.

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of TWO MILLION EUROS (2,000,000.-EUR) so as to raise it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.-EUR) to TWO MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (2,012,500.-EUR) by the issuance of EIGHTY THOUSAND (80,000) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of TWO MILLION EUROS (2,000,000.-EUR) so as to raise it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.-EUR) to TWO MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (2,012,500.-EUR) by the issuance of EIGHTY THOUSAND (80,000) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the Sole Shareholder so that the amount of TWO MILLION EUROS (2,000,000.-EUR) is at the disposal of the Company; proof of the payment has been given to the undersigned notary.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

#### **“ Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two million twelve thousand five hundred euro (2,012,500) represented by eighty thousand five hundred (80,500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately TWO THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (2.600.-EUR).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS, représentée par sa société de gestion Prologis Management II S.à r.l., ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 mai 2015.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS, préqualifiée, déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Prologis European Holdings XXIV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.330, constituée par acte notarié en date du 12 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3052 du 13 décembre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société de DEUX MILLIONS EUROS (2.000.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) divisé en CINQ CENT (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) à un montant de DEUX MILLION DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (2.012.500.-EUR) par émission de QUATRE-VINGT MILLE (80,000) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les existantes.

2. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.

3. Divers.

La partie comparante, préqualifiée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de DEUX MILLIONS EUROS (2.000.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) divisé en CINQ CENT (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) à un montant de DEUX MILLION DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (2.012.500.-EUR) par émission de QUATRE-VINGT MILLE (80,000) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les existantes.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'Associé unique de sorte que le montant de DEUX MILLIONS EUROS (2.000.000.-EUR) est à la disposition de la Société; preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500), représenté par quatre-vingt mille cinq cents (80.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (2.600.-EUR).

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14440. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085742/109.

(150097384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Vida Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 156.146.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil de gérance de la Société qui s'est tenue en date du 12 mai 2015, que le conseil de gérance de la Société a reconnu et ratifié la résignation de Monsieur Gunnar Teltow de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 11 mai 2015.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Brandon Wright; et

- Madame Katerina Kubova.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085938/17.

(150097686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Viktar Worldwide Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 190.957.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/06/15.

VIKTAR WORLDWIDE INVESTMENTS S.A., SPF

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015085939/12.

(150097907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Vence Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 185.980.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VENCE PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2015085936/10.

(150097336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Valiance Farmland Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.212.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Duncan Smith

*Mandataire*

Référence de publication: 2015085932/13.

(150098002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**UX° S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.148.

---

La société FINEX.LU S.A. SOPARFI, RCSL B144705, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, déclare avoir vendu en date du 18.05.2015:

12 500 parts de la société UX° SARL, RCSL B196148, siégeant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
à

- Monsieur Pawel Sebastian Chodaczek né le 8/11/1985 à Lodz, Pologne, résidant à Pilsudskiego 257B, PL-05-261 Marki, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paddock Fund Administration

Luxembourg

Référence de publication: 2015085930/16.

(150097003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Valiance Farmland GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.258.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Duncan Smith

*Mandataire*

Référence de publication: 2015085931/13.

(150098001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Valuedrinks SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 78.252.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le huit mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Michel SCHOONBROODT, consultant, demeurant à F-97122 Baie Mahault, 80, Pelican Bay, (Guadeloupe/France).

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme "VALUEDRINKS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 247 du 5 avril 2001, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.252.

Que le capital social de la Société fixé à trente et un mille euros (31.000-EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25-EUR) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant est devenu le seul propriétaire de la totalité des actions de la Société préqualifiée.

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Qu'il déclare que l'activité de la Société a cessé, avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière.

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare:

Que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre, en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé, connu ou inconnu à ce jour, avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège de la Société.

Qu'il sera procédé à l'annulation du registre aux actions de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant l'expiration du délai de trente jours à compter de la publication du présent acte (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: SCHOONBROODT, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul Molling.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085933/50.

(150097386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Ulysses Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2015.

Référence de publication: 2015085929/10.

(150097083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**Vida Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 156.146.

Les comptes annuels au 31/12/2014 de la société Vida Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085937/10.

(150097675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

---

**AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015083755/10.

(150096595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

---

**Treviso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083673/10.

(150095850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Vadel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 143.391.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015083684/10.

(150096026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---